

Projet de loi modifiant la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État en vue de la création de la fonction de directeur adjoint au sein de la direction du contrôle financier

Le présent projet de loi vise à renforcer la structure organisationnelle de la Direction du contrôle financier (ci-après la « DCF »), telle que définie dans la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État.

Face à l'évolution constante du cadre législatif et réglementaire en matière de finances publiques, la création d'un poste de directeur adjoint s'impose comme une mesure stratégique. La nouvelle fonction d'adjoint qui s'insère dans le cadre des autres fonctions dirigeantes auprès de l'État, permettra d'appuyer le directeur dans l'exercice de ses missions et la gestion de son personnel décentralisé et de garantir la continuité du service en cas d'absence temporaire, mais aussi lors du départ définitif du directeur.

En parallèle, l'évolution du cadre législatif relatif au traitement et aux carrières dans la fonction publique depuis 1999 rend nécessaires des modifications ponctuelles supplémentaires à la loi précitée. Dans un but d'harmonisation des recrutements et de la gestion du personnel, les agents de l'État relevant de l'administration gouvernementale ou d'autres administrations affectés ou détachés auprès de la DCF sont désormais repris dans le cadre du personnel de la DCF.